

AVIS AU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2020/2021 dans le département du Lot

L'objet de cet arrêté préfectoral, accompagné de deux annexes, est de fixer :

- la période d'ouverture et de fermeture générale de la chasse ;
- des conditions de chasse spécifiques à certaines espèces ;
- des dispositions relatives à la recherche du gibier blessé ;
- des mesures de gestion cynégétique pour certaines espèces de gibier.

Il ne comporte pas de changement notable au regard de l'arrêté pris pour le même objet sur la campagne précédente, hormis l'adaptation des dates au calendrier 2020/2021.

A noter toutefois, qu'en raison des mesures liées à la crise sanitaire due à l'épidémie du Covid-19 et des délais réglementaires à respecter, les ouvertures anticipées de la chasse au sanglier et au chevreuil sont susceptibles d'être respectivement reportées au 15 et 25 juin 2020, sous réserve de parution d'un décret réduisant les délais inscrits dans les articles R. 424-6 et R. 425-2 du code de l'environnement qui permettrait de se rapprocher de la date habituelle du 1^{er} juin.

Il est également soumis à l'avis de la commission départementale de la chasse et la faune sauvage.

Ce projet d'arrêté préfectoral est consultable (fichier pdf ci-dessous) du 29 avril 2020 au 19 mai 2020 inclus.

Vous avez la possibilité de déposer vos observations sur ce projet, en précisant « consultation campagne chasse 2020/2021 » à l'adresse suivante :
ddt-sefe@lot.gouv.fr

Ces observations sont recevables jusqu'à 19 mai 2020 inclus.

Si nécessaire, contactez le 05 65 23 62 29 ou adressez un mail à :
corine.jacoly@lot.gouv.fr
Jean-pierre.charpy@lot.gouv.fr

Fait à Cahors, le 27 avril 2020

La cheffe d'Unité eau, forêt, environnement


Corine Jacoly